

# AVIS

Réf. :RUR.18.142.AV-Nature  
Date d'approbation : 23/03/2018

## Demande de dérogation émanant de Natagora/Projet LIFE in Quarries concernant la réintroduction de crapauds calamites

DONNEES INTRODUCTIVES	
-----------------------	--

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	09/03/2018 – DNF/DN/SL/sla/2018-PA-03/Sorties 2018 : 5945
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

<b>AVIS</b>
-------------

Réuni ce 23 mars 2018, et après avoir entendu la présentation des représentants du projet Life in Quarries, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée.

Le Pôle « Ruralité » Section « Nature » relève la nécessité de prévoir dans les futures conventions entre le DNF et les exploitants, une clause cadrant la notion de « nature temporaire », et les dérogations qui y seront liées, par rapport à la poursuite des activités socio-économiques des carrières, le maintien des activités contribuant par ailleurs à l'émergence de nouveaux habitats pionniers.

P.O.  


Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »